

## COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2025

**N°DCM-2025-087**

**OBJET :**

**FINANCES**

Décision modificative n°2

Budget principal

Membres en exercice : 27

Membres présents : 23

Membres votants : 27

L'an deux mille vingt-cinq le premier décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 25 novembre 2025, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

**Etaient présents :**

M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme CARLOT-MARTIN - Mme BROCHARD - M. DI CARLO - Mme COUTURIER - M. GINDRE - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. DUPUPET - M. JANET - M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

**Absents ayant donné un pouvoir :**

Mme SOUPE représentée par Mme BAS-DESFARGES - Mme BUJALANCE MERLIN représentée par Mme ROBIN - M. POCHON représenté par M. MARTINON - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX.

**Absent : néant.**

Madame Stéphanie COUTURIER est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

\* \* \*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la commission Finances a étudié, le 19 novembre 2025, l'état des consommations de crédits pour le budget principal, et qu'au vu des dépenses et recettes réalisées en fonctionnement et en investissement, des ajustements entre sections ont été envisagés ;

**Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour),**

**APPROUVE** la décision budgétaire modificative n°2 pour le budget principal ci-après,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux transferts de crédits correspondants.

... / ...

**Décision Modificative - DM2/2025- BUDGET PRINCIPAL**

article	libellé	opération	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
			Dépense	Recette	Dépense	Recette
2315 chap 041	Installations, matériel et outillages techniques -Voirie	643			53 200,00	
238 chap 041	Avance versée	643				53 200,00
1311	Subvention transférable Ets nationaux - DRAC	638				5 086,00
1321	Subvention non transférable-Etat et Ets nationaux - AGENCE EAU RMC	643				82 500,00
1323	Subvention non transférable- Département travaux av Jean Jaurès	643				136 088,00
1345	Fonds équipement non amortissable- amendes police- travaux av J Jaurès	643				79 960,00
1322	Subvention non transférable Région - réhabilitation orgue église St André	597				10 170,00
10226	Taxe d'aménagement				-	60 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	640			15 000,00	
2315	Installations de voirie -travaux av Jean Jaurès	643			154 000,00	
21538	Autres réseaux - mise en route vanne rue P Jème	645			1 500,00	
021	Virement de la section d'exploitation				-	83 304,00
023	Virement à la section d'investissement		- 83 304,00			
617	Etudes et recherches - service ADS		5 000,00			
615221	Entretien et réparations bâtiments publics		21 304,00			
63512	Taxes foncières		3 000,00			
6248	Transports collectifs - divers		2 500,00			
6184	Versements à des organismes de formation		6 500,00			
6455	Cotisations pour assurance du personnel		20 000,00			
6451	Cotisations à l'URSSAF		17 000,00			
6454	Cotisations aux ASSEDIC		3 000,00			
64111	Personnel titulaire, rémunération principale		- 120 000,00			
64131	Personnel non titulaire, rémunérations		120 000,00			
64118	Personnel titulaire, autres indémnités		- 15 000,00			
64138	Personnel non titulaire, primes et autres indémnités		15 000,00			
739218 chap 014	Autres prélèvements pour reversionnement de fiscalité entre		5 000,00			
<b>Totaux</b>			-	-	<b>223 700,00</b>	<b>223 700,00</b>

... / ...

Ainsi délibéré le 1<sup>er</sup> décembre 2025

Le Maire,  
Patrick MATHIAS



Secrétaire de séance  
Stéphanie COUTURIER

Acte rendu exécutoire après :  
Affichage ou notification  
Le : 15/12/2025  
  
Et dépôt en Préfecture  
Le : 15/12/2025

Pour extrait conforme.  
Au registre sont les signatures.